



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-198

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

**Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué
auprès du ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2024-09-20-00001 - CPAM 18 Arrêté modificatif du 20 septembre
2024 version RAA (2 pages)

Page 3

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2024-09-20-00001

CPAM 18 Arrêté modificatif du 20 septembre
2024 version RAA

**Arrêté modificatif du 20 septembre 2024 –
CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités et le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté n°1 du 18 avril 2022 – CPAM 18 Conseil - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – CPAM 18 Conseil - n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 10 juillet 2023 – CPAM 18 Conseil - n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 13 septembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°4/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 Novembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°5/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°6/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 janvier 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 10 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher

Vu les propositions de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTENT:

ARTICLE 1^{er}

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires :

M. MEUNIER (Bruno)

Suppléants :

M. GAUTHIER (Geoffray)

ARTICLE 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre –Val de Loire.

Fait le 20 septembre 2024
La ministre du Travail, de la santé et des solidarités,
Pour la ministre et par délégation
Signé :Guy-Michaël DALIN

Le ministre de l'Économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation
Signé :Guy-Michaël DALIN